

111 – BASILIQUE / RESTAURATION DU CHŒUR - EXTÉRIEUR / AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE LA RÉGION SUD / AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION PLURIANNUELLE PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet ARCHITECTUE ET HERITAGE, Renzo WIEDER, a remis en 2017 à la Mairie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume, un diagnostic pour la restauration du chœur de la basilique.

La Caisse Nationale des Monuments Historiques a émis un avis favorable sur ce projet.

Le diagnostic a évalué une première tranche de travaux, correspondant aux travaux extérieurs à environ 380 000,00 € (avec la mission de Maîtrise d'Œuvre)

L'État apporterait une subvention de 152 000,00 € représentant 40 % du montant total H.T. de cette opération, dans le cadre de la programmation de restauration des monuments historiques, pour 2019.

La Région SUD inscrirait cette opération dans le cadre du plan concerté de valorisation du patrimoine et apporterait une subvention de 114 000,00 € représentant 30 % du montant H.T.

L'Association des Amis de la basilique, soutiendrait par une opération de mécénat ce projet à hauteur de 10 % soit 38 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel serait donc :

DRAC	40 %	152 000,00 €
Région Sud	30 %	114 000,00 €
Commune	20 %	76 000,00 €
Association des amis de la Basilique	10 %	38 000,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver la démarche et le plan de financement,
- de l'autoriser à solliciter la DRAC pour les montants des aides précitées et à signer la convention pluriannuelle portant attribution de subvention d'investissement,
- de l'autoriser à solliciter la Région SUD pour les montants des aides précitées,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire.